ux; tou 'affermis-

'ajourne-

efoire. l'armé venoit e

par cett employe s moyer

z soldats a cet ach qu'il soi

a guerre, is.

i attribu

ureauxd

ifie la re

paix de l

résolution

il ne per

aris 110 h

rue Poupe

# OUVELLES POLITIQUES

## NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

SEPTIDI 7 Nivose.

( Ere Vulgaire ).

Lundi 28 Décembre 1795.

Désertion parmi les troupes hanovriennes, qui refusent de s'embarquer. — Combats entre les Français et les Autrichiens, près de Lautern. — Passage du Rhin par les Autrichiens, du côte de Coblen'z et à Bacharach. — Troubles ar ivés à Rouen, où l'en a pillé plusieurs boulangers et d'autres marchands. — Communication étab ie entre l'armée de Ch rette et les émigrés debarqués à l'isle d'Yeu. - Suspension d'armes de rois mois tre les armées françaises et autrichiennes. - Réflexions sur les ressources du nouveau système de finances.

### AVIS.

Depuis le 1er nivôse, mais sans effet rétroacpouve que til, le prix de l'Abonnement a cette Feuille est de pour trois mois, seul terme pour lequel nze jug on peut souscrire. Les Abonnés qui n'enverront différent point de nouveau prix ne recevront ce journal qu'au prorata de la somme adressée. Ceux qui citation desireront souscrire pour un plus long-terme,
la rén & qui ne voudront point s'exposer à la variation de devid continuelle des prix en assignats, pourront s'a-faire de bonner, comme les étrangers, en payant en numéraire les prix fixés ci-dessous.

L'Abonnement pour les pays étrangers, conquis ou réunis, est actuellement en numéraire de 25 liv. par an, 13 liv. pour six mois & 7 liv. ne l'arm pour trois mois. Il faut s'adresser pour la Belsolde gique au citoyen Horgane, a l'expedimente la Suisse, l'Italie & l'Allemagne, à l'expedimente la Suisse, l'Italie & l'Allemagne, à l'expedimente des Gazettes à Basle, & au citoyen Molles, directeur des postes, à Geneve.

#### ALLEMAGNE.

Extrait d'une lettre de Bremen, du 12 décembre.

Les troupes hanovriennes ont quitté cette ville & sont allées prendre leurs quartiers dans le pays de Limbourg. Maintenant on s'occupe à purger la ville & son territoire de tous les vagabonds & de tous les individus qui ne peuvent prouver y avoir des affaires de commerce, & même à geurs de commerce, & même a ceux-ci on n'accorde qu'un tems limité pour séjourner. On doit employer tous les soins & toute la vigilance maginable pour maintenir la tranquillité & l'ordre, parce l

que beaucoup d'individus des corps d'émigrés cantonnés sur les bo ds du Wesel & de l'Elbe désertent en foule. Il y a quelques jours, 150 hommes du régiment de Salm, hussards, se sont présentés avec armes & bagages aux portes de la ville pour y entrer ; mais on les leur a refusées. Ils ne veulent pas s'embarquer , disant que c'est contraire à leur capitulation; & nous apprenons qu'on a été obligé de les licencier, parce qu'ils désertoient tous. Les hommes du régiment de Hompesh, hussards, en font de même. Il n'y a plus, dit-ou, à Bremerlehe qu'un ré-giment anglais de cavalerie. Tous les autres sont partis.

De Manheim, le 14 décembre.

Il paroît que, depuis le 10, on n'a point cessé de se battre dans les environs de Landau.

Avant-hier, hier & aujourd'hui, il est arrivé de cette partie-la des transports de blessés & de prisonniers. Environ 140 de ces derniers que l'on nous amena hier, parmi lesquels se trouve un officier, sont tombés le 11 près de Neustadt au pouvoir du général Hotze, qui a forcé les Français à rentrer dans les lignes de la Queich, d'où la veille ils avoient marché en avant & attaqué les

Impériaux sur différens points.

D'après le rapport d'un voyageur qui vient des environs de Lautern, les Français, dans la journée du 10, ont marché du val d'Anweller & de Pirmasens, & ont attaqué les postes de Johanniscrentz & de Tripptadt. Les Impériaux ont résisté long-tems avec vigueur à l'attaque faite contre le poste de Johanniscrentz; mais ayant été menacés sur leurs derrieres par une colonne venant de Schmelenberg, ils ont enfin été obligés de se replier sur le poste de Frippstadt. A ce poste on s'est battu jusqu'à la nuit avec la plus grande opiniâtreté, & les Autrichiens cédant au nombre se sont encore repliés sur Hochspire

Le 11, toutes les troupes de Lautern & des environs tant du côté de Landitous que de celui de Trippstadt, étoient sorties & s'étoient rangées en bataille ; mais à Pexception de quelques coups de fusils sur le Horenberg, entre Hochspire & Trippstadt, toute la journée s'est passée dans le calme.

Le sam di 12, des la pointe du jour, on a entendu un bruit d'artillerie & de mousqueterie qui a duré jusqu'à midi; mais au départ du voyageur on n'avoit encore rien appris, ni de la cause, ni de l'effet de ce

mouveau bruit.

Dans ce moment, une lettre de Lautern du 13, nous annonce que le 12, dans l'après-midi, les Français s'avancerent jusques devant Lautern , de maniere qu'il fallut faire usage du feu de la redoute de la Poience; que, dans la muit, tout fut tenu sur pied & en mouvement, dans la crainte qu'ils ne pénétrassent dans la ville ; mais que, le lendemain 13, sur les dix heures du matin, un corps autrichien ayant été porté en avant, & un seu très-vil d'artillerie & de mousqueterie ayant aussi-tôt commencé, l'ennemi fut repoussé. Dans l'après-dîner, dit encore la lettre, nous n'avons plus rien entendu de la canonnade, & l'on assure que les Français ont été entierement cernés, ce qui ne tardera pas à être confirmé ou démenti. Au surplus, le général Nauendorf a intercepté un courier français porteur d'une lettre, dans laquelle le général Jourden dit au général Pichegru : « Je me trouve moimême dans une position si critique, qu'il m'est impossible de t'envoyer aucun secours, & qu'il m'a fallu jeter trois ponts sur la Moselle, afin d'assurer ma retraite en das d'événement ».

Antérieurement à ceci, nous avions d'autres lettres de Lautern, en date du 9 & du 10. La première disoit : " Hier , près de Lautereck & de Meisseiheim , il s'est sengagé un combat des plus viss à l'aile gauche de l'ar-.mee de Clairfayt, & aux ordres des généraux Kray & Nauendo E. A peine étoit il sept heures du matin, que six cosps de canons d'alarme donnerent le signal de l'at-commença aussi-tot, dura jusques dans la nuit. Les Françuis furent culbutés & perdirent beaucoup de monde & de canon. Le général Nauendorff, qui, après son de part de Lautern, avoit son quartier-général à Ober-Soltzbunch, ara aujourd'hui à Baumholder, & ses avant-postes sont

déjà à quatre lieu s par-delà.

Ce main, nous avons entendu le canon qui grondoit du côté de Kreutznach. On croit que le comte Clairfayt en viendra à une attaque générale. La ville de Deux-Ponts est de nouveau occupée depuis hier par les Impé. rianx qui y sont en force plus qu'auparavant. Nous at

tendons ici des renforts.

La lettre du 10 portoit : « En ce moment nous recevons l'avis certain que les Impériaux sont encore une fois repliés de Deux-Ponts & de Hombourg sur Missau, Hutschenhausen & Muhlbach. Les Français sont revenus hier en nombre supérieur, & se renforcent encore à Deux-Ponts & a Hombourg.

Cette nuit, l'on a envoyé de la cavalerie dans tous les endroits des environs, pour en amener des pionniers bustes qui auront à démolir les retranchemens que les

Français avoient élevés ici ».

Il s'est ouvert ici, pour le compte de l'électeur, un neuvel emprunt d'un million de florins. Les revenus du grand bailliage de Monbach doivent servir de sûreté à cet emprunt, qui portera un intérêt de 5 pour 100, & qui sera remboursé partiellement dans le cours de 1800

Cette nuit, un bataillon de grenadiers est parti du pour aller renforcer l'armée du Rhin.

#### BELGIQUE.

De Bruxelles, le 5 nivôse.

Les Autrichiens ont passé le Rhin sur plusieurs poin à-la-fois du côté de Coblentz & a Bacharach. L'ennem effectué son débarquement avec des forces supérieures a obligé les Français à abandonner leurs positions o divers endroits. Mais suivant des rapports, le géné Jourdan doit les avoir attaqués, pris un grand nom de prisonniers, parmi lesquels beaucoup d'officiers; & généraux français doivent aussi avoir repris leurs anciem positions.

Suivent toutes les apparences, l'armée de Sambre Meuse doit avoir abandonné sa position sur la Nahe p se retirer derriere la Moselle: c'est au moins ce l'on creit; car dans sa pr miere position à Kreutznac Stromberg & Simmera, elle se trouveroit nécessairem coupée par le passage du Rhin, effectué par les Autr chiens.

#### FRANCE.

#### ARMÉE D'ITALIE.

D'Ormée, le 18 frimaire.

L'armée d'Italie vient de remporter une victoire sign lée dont les avantages sont incalculables. L'enn mi a pri douze mille hommes, tant morts que blessés ou faile sonniers. Tous ses magasins, & environ 110 pieces canons, sont tombés en notre pouvoir. Derni rement n en avons trouvé encore 13 pieces avec deux obusiqu'il avoit précipités des montages lors de sa retraite. difficulté du transport des subsistances, & plus encore dangers d'entrer en Piémont pendant l'hiver, ont for division à rétrograder sur Garezio & Priola, où généraux vont sans doute tracer la ligne. On nous ass qu'il doit partir incessamment 1500 hommes de cette mée pour se rendre à Lyon, qu'on dit être en pleiner volte. Puisse cette nouvelle se trouver fausse comme le d'autres qu'on nous débite! Le reste des troupes s répandu sur les côtes, depuis Gênes jusqu'à Nice, y rester cantonnées jusqu'à ce que la saison permette reprendre la campagne & de pousser nos succès.

#### DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE

De Rouen , le 1er. nivôse.

La tranquillité publique a été troublée hier dans not ville, par un pillage qui a ruiné plusieurs petits me chands; car on ne s'est pas borné à piller les comestibles; les sabots, les toiles, &c. ont été enlevés sur le pied du maximum de 1793. On a vaidé la boutique d'uboulanger dans la rue Malpalu; un autre a eu le mes sort dans la rue Massare : le peuple a paré le pain o sort dans la rue Massacre : le peuple a payé le pain sols la livre.

Deux bateaux de navets ont été aussi pillés à la por du bacq; les pillards en ont fixé le prix à 10 frans boisseau; ils ent également taxe la minette de pomme de terre à 10 liv. : b-aucoup d'entr'eux ne se sont donné la peine de payer.

Le pillage, suivant de nombreux rapports, a com mencé au Penchel, rue Martinville, parce qu'en avoi

rté subit res.

On assure brigand lards ont éte Les mesure municipale renouveller

N. B. N ce matin, même à 30 force les lieux o n dirigé son princip

Queique s quelq puis querq de la répul Nantes que faire jour ; qu'il gres d nde en r equiétue en arlêter

Par une mande qu' porto trois m géné al Ci e géné

ladelphie; le nav divers pass Ress

la caiss es ban par leur p fournir aus a répu les ban de le cr lie en e

La répu

es affair premie and, da viced rtion de rera l'en ment rapid s assigna ns la ci La déine monde

tierement ique joi Prunt forc

porté subitement le prix des pommes de terre de 20 à 35 , cet égard une remarque à faire sur la marche naturelle parti d'i

urs poin

ennemi.

ieures.

ions da

e génén

d nomb

ancienn

Sambre Vahe po

as ce

eutznach

ssaireme

les Autri

oire stgm

ni a pri

fails p

ment no

obusie

traite. I

encore

ont fore

la, où

ous assu

e cette a

pleine re

omme to

upes se

ice, po

rmetted

IEURI

dans nelt

etits mar

comesti

rés sur le

tique d'm

le pain ô

à la porte

francs le

pommes e sont pa

S.

On assure que les chess de ce mouvement populaire sont brigands récemment arrivés de Paris. Plusieurs pillands ont été arrêtés & conduits ce matin à la conciergerie. Les mesures sages & promptes qu'a prises l'administration municipale font espérer que cette scene affigeante ne se renouvellera point aujourd'hui.

N. B. Neus apprenons dans ce moment qu'on a forcé, ce matin, les marchands de beurre d'en délivrer à 50 & même à 30 francs la livre. La municipalité a rassemblé force imposante autour d'elle, pour l'envoyer dans les lieux où il pourroit arriver des troubles : cette force bien dirigée arrêtera infailliblement le brigandage dans son principe.

De Paris, le 6 nivôse.

Quoique l'armée de Charette ait été fort affoiblie des quelque tems par différentes actions où les troupes la république ont toujours en l'avantage, on écrit de Nantes que ce chef des rebelles a trouvé moyen de se faire jour à travers la colonne républicaine qui le cer-roit; qu'il a établi par-la une communication avec les emigrés débarqués à l'isle d'Yeu, qui se sont portés à Sezesu près de Vaunes, & sont entrés dans Muzillac. On mande en même-tems que cette expédition ne donne guere equiétude, & qu'on rassemble des forces suffisantes pour en arlêter les suites.

Par une lettre de Metz, datée du 3 nivôse, on nous mande qu'un courier, passent par cette ville, a annoncé qu'il portoit à Paris la nouvelle d'une suspension d'armes trois mois, arcêtée entre les armées françaises & le né al Clairfaiyt.

le général Rochambeau, parti le 25 brumaire de Philadelpaie, est arrivé au Havre le premier de ce mois, sur le navire américain l'Ocean. Le même navire a amené divers passagers.

Ressources du nouveau système des finances.

La caisse d'escompte, la banque hypothécaire, & les dres banques qui pourront se former, contribueront n'leur papier, qu'un service en écus rendra solide, à umir aux besoins du commerce & à une partie de ceux de la république, si elle leur donne des gages suffisans; cor les banquiers sont des prêteurs sur gage, dont le grefonde le crédit, & dont le crédit rend plus usuelle, multiple en quelque façon la valent du gage.

La république aura donc quatre moyens de faire face es affaires, & de conclure une paix sage & honorable. premier, dans ses ventes réelles en numéraire ; le ond, dans le crédit établi sur gage des diverses banques vicedront à son secours; le troisieme, dans une portion de numéraire métallique ou de grains que pro-curera l'emprunt forcé; le quatrieme, dans l'anéantissement rapide des assignats émis, qui relevera la valeur des assignats à émettre, à fur & mesure qu'ils entreront dans la circulation.

La démonétisation auroit désolé tout le monde, & tout le monde la craignoit, quoiqu'elle fût déjà presque entierement effectuée, & qu'elle continuat de s'effectuer daque jour dans la plus calamiteuse progression. L'emu'on arol Prunt force ne choque pas autant l'opinion, & il est à l & aux armées.

de l'esprit & du cœur humain, qui ne peut pas être in-

différente aux philosophes & aux politiques.

Ce qui réveltoit principalement dans la démonétisation, étoit le scandale d'une loi qui auroit détruit les pro-priétés, quand le caractere de toute loi doit être de les conserver; ce qui désoloit dans le décri, étoit l'immoralité d'un gouvernement qui manquoit ou paroissoit manquer à sa parole, lorsque les gouvernemens sont institués pour faire remplir les devoirs de la probité entre les citoyens, & à plus forte raison pour leur en donner l'exemple.

L'emprunt forcé ne contrarie pas de même les principes. & les maximes habituelles ; c'est un impôt. Chacun sait. qu'un impôt est établi pour prendre, personne n'est sur-

pris qu'il fasse son métier.

La démonétisation n'auroit enlevé qu'une partie de la valeur des assignats ; car il leur seroit resté la faculté d'être employés en achats de biens nationaux; le décri-progressif ne privoit les assignats que d'une très-petite portion de leur valeur à chaque transaction. L'emprunt forcé, qui excede de beaucoup la masse totale des assignats, prend le tout & plus que le tout. La nation le présere cependant, parce que la violence paroît toujours moins odieuse que la mauvaise foi, & parce que l'impôt promet une protection ultérieure qui est conforme à intérêt de la société, tandis que le décri & la démonétisation présentent l'aspect du déni de la protection que la société doit à tout le monde.

Les nations ont un fonds de raison & une indestructible moralité que les gouvernemens n'observent point. assez, & qui doivent cependant être la boussole des gou-

L'emprunt forcé a été une mesure tyrannique, il faut: oser le dire, sans regle, sans proportion, ni avec les facultés de l'état, ni avec celles des particuliers. Mais à présent qu'on y est résigné, cet emprunt offrant l'occasion de diminuer son exigeance & d'en remettre une partie, par la faveur accordée aux prêtours de payer en! assi nais au-dessous du cours; & cette mé hode ouvrant la porte de la fourneise où tous les assignats, si on le veut, peuvent aller s'engloutir & se brûler ; la législature enfin devenant maîtresse de n'en conserver qu'autant & si peu qu'il en faudra pour servir de monnoie, jusqu'à ce que les papiers de banque & le numéraire: métallique en aient repris l'office , il peut arriver que: cette rude opération , qui ne sauroit être imitée par aucune puissance, amene la pacification générale, unique but des vœux de la France & de l'univers.

Qu'on ait la paix , ses bons effets répareront bientôth les maux de tontes les autres nations, & sur - tout less

nôtres.

#### CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen TREILLARD.

Suite de la séance du 5 nivose.

Nous avons fait connoître hier les trois messages dut directoire adressés dans cette séance au conseil : le premier sera itiséré au procès verbal , envoyé aux départements

Le directoire motive la demande qu'il fait de 50 millions pour le ministre de la guerre, sur ce que les sommes mises à la disposition des ministres diminuent chaque jour par les effets de l'agiotage & deviennent au bout de quelque tems insuffisantes pour remplir leur objet. Afin de remédier à cette incertitude funeste, il propose de réduire à des valeurs fixées, équivalentes au numéraire, toutes les sommes qui seront accordées à chacun des ministres.

On demande le renvoi à une commission. Madier appuie cette proposition; les demandes successives de fonds faites par ministere deviennent très-alarmantes, dit - il pour les propriétaires & affligeantes pour le corps législatif. Il faut sortir de ce dédale; il y a une décade, l'on a accordé au ministre de la guerre 150 millions; ils avoient été demandés pour l'habillement des troupes, cependant les magasins sont pleins de draps.

Delbret prie le préopinant d'avoir la charité d'indiquer ces magasins au directoire exécutif, ou de dire au conseil où ils se trouvent. - Oui! oui! crie-t-on.

Madier répond qu'il tient ce fait d'un ancien membre

des comités de gouvernement.

Comment se fait-il qu'on ait laissé manquer nos soldats d'habits, dit Fascine, si les membres du gouvernement avoient à leur disposition des magasins remplis de drap?

On ordonne le renvoi de ce message à une commission, ainsi que de celui qui demande qu'il soit créé un ministere particulier pour la police de Paris.

Les commissaires de la comptabilité invitent le conseil à prendre en considération l'affaire des ci-devant fermiergénéraux.

Beffroi pense que les commissaires de la comptabilité ont les pouvoirs nécessaires pour décider cette affaire. -Gibert-Desmolieres rappelle un décret qui veut qu'il soit fait un repport particulier sur cette affaire. Il demande le renvoi à une commission. - Adopté.

Sur la motion de Villers le conseil, après quelque discussion, a décidé qu'une commission scroit chargée de lui faire un rapport sur le résiliement des baux, tant des biens ruraux que des villes.

Bessioi demande qu'on fasse aussi le rapport sur le remboursement des capitaux dans le plus court délai possible. - Adopté.

Un membre fait un rapport sur la question de savoir si on doit conserver, pour le département de la Seine, un tribunal & un greffier particulier. Sur sa proposition, le conseil déside qu'il n'y a pas lieu à délibérer.

Pons obtient ensuite la parole au nom de la commission chargée d'examiner la loi du 12 floréal, an II, sur les peres & meres d'émigrés. Après avoir rappelé au conseil les diverses circonstances qui ont été cause des vacillations & des contradictions mêmes qui se trouvent dans les loix sur les parens d'émigrés, le rapporteur aborde la véritable question, qui est l'examen de la loi du 12 sloréal. L'objetion la plus spécieuse, dit-il, qu'on ait faite contre cette loi, est que les fautes sont personnelles; ce principe est vrai lorsqu'il s'agit de deverser sur un pere ou une mere l'ignominie que son fils a recucillie pour une mauvaise action; mais ici la question n'est pas la même, ce sont des enfans qui combattent les préjugés de leurs parens; il est donc juste de leur faire supporter une partie des frais que leur fol

orgueil fait coûter à la république. On a dit sussi que la loi du 12 floréal étoit inexécutable, la preuve du contraire est dans le fait que je vais

citer. Avant le 13 vendémiaire, & lorsque les espérances des contre-révolutionnaires n'avoient pas encore acquin un certain degré de consistance, les peres & meres d'émigrés, résidant dans le département de la Dordogne, avoient exécuté cette Ioi. Ce qui a été fait dans u département peut l'être dans tous les autres.

La commission propose de lever la suspension de la loi du 12 floréal & quelques autres articles aditionnel à cette loi, que nous donnerons lorsque la reduction que aura été arrêtée.

L'impression du rapport & du projet de résolution est décidée. On discutera le projet trois jours apiès sa distribution.

Séance du 6 nivose.

Sur la proposition de Ramel, le conseil ordonne qu'il

sera créé deux commissions, chacune de trois membres. La premiere présentera l'état de situation de la té La premiere présentera sorerie nationale, & le tableau de son organisation & de fonctions qu'elle exerce.

La seconde examinera les loix qui déterminent attribution du bureau de liquidation, & présenteral moyens d'améliorer cette partie de l'administration per

Les juges du tribunal de cassation exposent que parla loi du 3 brumaire leur traitement est assimilé à celui du membres du corps législatif; ils demandent à être auto risés à percevoir provisoirement la même quantité d'a compte que les représentans du peuple.

La demande est convertie en motion par Dumolard le prix d

On lit plusieurs messages du directoire sur des objets particuliers. Ils sont renvoyés à différentes commissions. Delleville expose que les travaux ordonnés par le cos

seil pour la salle où il tient sa séance, étant interromps qu'au pron chaque jour, ne peuvent pas s'achever avec la diligent convenable; il faudroit donc faire travailler de nuit mais ces sortes de travaux, fort coûteux, n'avancent qu lentement; Delleville pense qu'il vaudroit mieux laisse aux ouvriers un jour entier.

L'opinant propose au comité de lever sa séance bonne heure & de s'ajourner à après-demain. - Adopté

On lit un message du directoire exécutif qui a pou objet les patentes; il demande que le conseil arrête un nouvelle fixation de ce droit & un nouveau mode de perception.

Le directoire exécutif propose de réduire ce droit a gique au quart de ce qu'il est actuellement & de le faire percevoit la Suisse, en numéraire. - Renvoyé à une commission.

Fermond, au nom de la commission chargée de prende en considération le message du directoire, par lequel a demandé hier qu'il soit mis 50 millions à la dispost tion du ministre da la guerre, exposé qu'à ce message étoit joint l'apperçu des dépenses auxquelles cette somme est destinée; il propose, en conséquence, de prendre un résolution pour accorder la somme demandée.

Conseil bes Anciens.

Séance du 6 nivôse.

Le conseil approuve les trois résolutions relatives aux postes aux lettres , postes aux chevaux & messageries. Il approuve aussi une autre résolution qui ordonne mention honorable du trait de désintéressement de l'armeta sa demand

Nº.

rei is mer l chienne p

Depuis 500 liv. po on pent se -point le n desireront & qui ne continuell bonner, c méraire le

L'Aboni quis ou re de 25 liv. pour trois les Gazet. directeur d

Il s'est éle ntre nes mir ger des a fin c la légation : deur , une de

n palai

D